
Madame Anne GENETET
Députée Asie - Océanie - Europe orientale
11ème circonscription des Français établis hors de France

Paris, le 11 mars 2025

Objet : application de la convention fiscale entre la France et la Thaïlande

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me permets de vous écrire afin d'attirer votre attention sur une situation qui préoccupe vivement la communauté française résidant en Thaïlande. Il s'agit de l'application de la convention fiscale franco-thaïlandaise du 27 décembre 1974, dans le contexte de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2024, d'une nouvelle réglementation fiscale en Thaïlande.

Une divergence d'interprétation de cette convention suscite de grandes incertitudes quant à l'imposition des pensions de retraite d'origine française perçues en Thaïlande. Or, le texte français stipule sans ambiguïté que ces pensions ne sont pas imposables en Thaïlande. Cette situation concerne environ 1 500 retraités français qui se retrouvent aujourd'hui face à une insécurité juridique préoccupante.

La Direction de la Législation Fiscale française, en collaboration avec notre ambassade en Thaïlande, a officiellement sollicité les autorités thaïlandaises dès le 28 juin 2024 afin d'obtenir des clarifications sur l'application de la convention. À ce jour, malgré plusieurs relances, aucune réponse n'a été apportée. Ce silence place nos compatriotes dans une position délicate, à quelques semaines de la date butoir du 31 mars 2025 pour leurs obligations déclaratives en Thaïlande. Faute de clarification, ils risquent de subir une double imposition injustifiée.

Nos compatriotes attendent légitimement des garanties quant au respect des engagements internationaux entre nos deux pays. À cet égard, je vous saurais reconnaissante de bien vouloir intervenir auprès des autorités compétentes en Thaïlande afin que des clarifications soient apportées dans les meilleurs délais.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et reste à votre disposition pour toute discussion constructive qui permettrait de résoudre cette situation dans l'intérêt mutuel de nos ressortissants et du bon respect de nos accords bilatéraux.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.



Anne GENETET

Monsieur Sarun CHAROENSUWAN
Ambassadeur de Thaïlande
Ambassade Royale de Thaïlande
8, rue Greuze
75116 Paris